



Assemblée générale

Distr.: Générale
7 août 2007

Français
Original: Anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Reprise de la quarantième session
Vienne, 10-14 décembre 2007

Ordre du jour provisoire annoté et calendrier de la reprise de la quarantième session

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la reprise de la quarantième session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption d'un projet de guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties et travaux futurs possibles.
4. Méthodes de travail de la CNUDCI.
5. Dates des réunions ultérieures.
6. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Ouverture de la reprise de la quarantième session

1. Conformément à la décision prise par la Commission lors de la première partie de sa quarantième session (Vienne, 25 juin-12 juillet 2007), la reprise de cette dernière se tiendra au Centre international de Vienne, du 10 au 14 décembre 2007¹. La session s'ouvrira le lundi 10 décembre 2007 à 10 heures (pour plus de détails sur le calendrier, voir ci-dessous, section III, par. 16 à 19). Les États suivants sont actuellement membres de la Commission: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Bénin, Bolivie, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon,

¹ A/62/17 (Part I), par. 3 et 247.



Grèce, Guatemala, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Lettonie, Liban, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Namibie, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Serbie, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

2. Les États non membres de la Commission et les organisations internationales gouvernementales peuvent assister à la reprise de la quarantième session en qualité d'observateurs et prendre part aux débats. En outre, les organisations internationales non gouvernementales invitées peuvent assister à la session en qualité d'observateurs et exposer leurs vues sur des questions qu'elles connaissent bien ou pour lesquelles elles possèdent une expérience internationale, ce qui facilitera les débats de la session.

3. À la première partie de sa quarantième session, la Commission a élu le Bureau ci-après, qui sera maintenu dans ses fonctions durant la reprise de la session²:

<i>Président:</i>	Dobrosav Mitrović (Serbie)
<i>Vice-Présidents:</i>	Biu Adamu Audu (Nigéria)
	Horacio Bazoberry (Bolivie)
	Kathryn Sabo (Canada)
<i>Rapporteur:</i>	T. K. Viswanathan (Inde)

2. Adoption de l'ordre du jour

4. À la première partie de sa quarantième session, la Commission est convenue que les points "Adoption d'un projet de guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties et travaux futurs possibles" et "Méthodes de travail de la CNUDCI" seraient inscrits à l'ordre du jour de la reprise de la session. Il a aussi été convenu que, durant cette session, la Commission adapterait les dates des réunions futures en fonction de ce qui serait nécessaire³.

3. Adoption d'un projet de guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties et travaux futurs possibles

5. À la première partie de sa quarantième session, la Commission a constitué un Comité plénier chargé d'examiner ce qui était alors le point 4 de l'ordre du jour, à savoir "Adoption d'un projet de guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties et travaux futurs possibles". Elle a élu Kathryn Sabo (Canada) Présidente du Comité⁴.

6. Au cours de ses douze séances, le Comité a examiné le projet de guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties (ci-après dénommé "le projet

² Ibid., par. 9.

³ Ibid., par. 11.

⁴ Ibid., par. 12.

de guide”) et les travaux futurs possibles dans le domaine des sûretés et adopté un certain nombre de recommandations destinées à la Commission⁵.

7. La Commission, sur recommandation du Comité plénier, a approuvé les décisions de ce dernier, sous réserve des modifications dont il était convenu, et adopté les recommandations 4, alinéas b) et c) (sur l’application du projet de guide à la propriété intellectuelle, aux valeurs mobilières et aux contrats financiers) et 74 à 230 (chapitres VII à XIV) et approuvé quant au fond les commentaires sur les chapitres VII à XIV et les commentaires sur la propriété intellectuelle. Elle a en outre, sous réserve des modifications dont le Comité était convenu, approuvé quant au fond la terminologie du projet de guide, étant entendu que celle-ci serait réexaminée à la reprise de sa quarantième session⁶.

8. La Commission, sur recommandation du Comité plénier, a décidé d’examiner les recommandations 1 à 73 et les commentaires sur les chapitres I^{er} à VI à la reprise de sa quarantième session. Elle est convenue de ne pas examiner, à la reprise de sa session, les recommandations et commentaires qui l’avaient déjà été à la première partie de cette session, à l’exception, si nécessaire, des recommandations sur l’extension d’un droit de réserve de propriété ou d’un droit de crédit-bail au produit (approche non unitaire); et le commentaire relatif aux options concernant les recommandations sur l’opposabilité d’un droit de réserve de propriété ou d’un droit de crédit-bail sur le produit (approches unitaire et non unitaire). Elle est convenue de reporter à la reprise de sa session l’examen de la question de savoir si les définitions et recommandations du projet de guide devraient être reproduites, en plus du chapitre correspondant des commentaires, dans une annexe distincte du projet de guide. S’agissant des contrats financiers, la Commission a décidé, sur recommandation du Comité plénier, que des efforts devraient être faits pour qu’elle examine, à la reprise de sa quarantième session, toute proposition présentée à cet égard⁷.

9. À la reprise de sa quarantième session, la Commission sera saisie d’une version révisée des recommandations du projet de guide (A/CN.9/637 et additifs) et des commentaires sur les chapitres I^{er} à VI (A/CN.9/631/Add.1 à 3), ainsi que du rapport sur les travaux de sa quarantième session (première partie) (A/62/17 (Part I)). Elle pourrait décider que, à la reprise de sa session, les travaux sur le projet de guide se poursuivent au sein d’un Comité plénier sous la même présidence (voir par. 5 ci-dessus).

4. Méthodes de travail de la CNUDCI

10. Lors de la première partie de sa quarantième session, la Commission a examiné les observations et les propositions du Gouvernement français sur ses méthodes de travail (A/CN.9/635), et elle est convenue d’inscrire la question comme point distinct à l’ordre du jour de la reprise de sa quarantième session⁸, étant entendu toutefois qu’elle ne l’examinerait que si les travaux sur le projet de guide le permettaient (voir par. 5 à 9 ci-dessus)⁹.

⁵ Ibid., par. 14 à 157.

⁶ Ibid., par. 158.

⁷ Ibid., par. 159 et 161.

⁸ Ibid., par. 11 et 234 à 241.

⁹ Ibid., par. 241.

11. À la reprise de sa quarantième session, la Commission sera saisie d'une note du secrétariat contenant une compilation des règles de procédure et des pratiques établies par la CNUDCI ou par l'Assemblée générale concernant les travaux de la Commission (A/CN.9/638 et additifs).

5. Dates des réunions futures

12. À la première partie de sa quarantième session, la Commission a approuvé la tenue de sa quarante et unième session à New York, du 16 juin au 11 juillet 2008¹⁰, sous réserve de confirmation ou d'abrègement possible, décision qui sera prise pendant la reprise de la quarantième session, à la lumière en particulier de l'avancement des travaux du Groupe de travail II (Arbitrage et conciliation) et du Groupe de travail III (Droit des transports)¹¹.

13. À la première partie de sa quarantième session, la Commission a approuvé à titre provisoire le calendrier ci-après pour les sessions de ses groupes de travail qui se tiendront en 2008 avant sa quarante et unième session, sous réserve d'une éventuelle modification à la reprise de sa session:

a) Le Groupe de travail I (Passation de marchés) tiendrait sa treizième session à New York, du 7 au 11 avril 2008;

b) Le Groupe de travail II (Arbitrage et conciliation) tiendrait sa quarante-huitième session à New York, du 4 au 8 février 2008;

c) Le Groupe de travail III (Droit des transports) tiendrait sa vingt et unième session à Vienne, du 14 au 25 janvier 2008, la durée de cette session pouvant être ramenée à une semaine;

d) Aucune session n'était envisagée pour le Groupe de travail IV (Commerce électronique);

e) Le Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité) tiendrait sa trente-quatrième session à New York, du 3 au 7 mars 2008; et

f) Le Groupe de travail VI (Sûretés) tiendrait sa treizième session à New York, du 19 au 23 mai 2008¹².

6. Adoption du rapport

14. L'Assemblée générale, dans sa résolution 2205 (XXI) en date du 17 décembre 1966, a décidé que la Commission lui soumettrait un rapport annuel et que ce rapport serait soumis simultanément, pour observations, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Conformément à une décision de la Sixième Commission¹³, ce rapport est présenté à l'Assemblée par le Président de la Commission ou par un autre membre du Bureau désigné par lui.

¹⁰ Le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York sera fermé le vendredi 4 juillet 2008.

¹¹ A/62/17 (Part I), par. 248.

¹² Ibid., par. 251.

¹³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, annexes*, point 88 de l'ordre du jour, document A/7408, par. 3.

15. L'Assemblée générale sera saisie du rapport sur les travaux de la quarantième session de la Commission (première partie)¹⁴ à sa soixante-deuxième session et du rapport sur les travaux de la quarantième session de la Commission (deuxième partie)¹⁵ à sa soixante-troisième session.

III. Calendrier des séances et documentation

16. La Commission tiendra dix séances, du lundi 10 décembre au vendredi 14 décembre 2007. À la 10^e séance (vendredi après-midi), il sera brièvement donné lecture des principales conclusions auxquelles la Commission sera parvenue à sa 9^e séance (vendredi matin) afin qu'il en soit pris acte; ces conclusions seront ensuite incorporées dans le rapport de la Commission sur les travaux de sa quarantième session (deuxième partie).

17. Le secrétariat recommande que la Commission aborde le point 3 de l'ordre du jour (Adoption d'un projet de guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties et travaux futurs possibles) et qu'elle y consacre le temps nécessaire pour mener à bien ses travaux sur ce sujet (du lundi 10 décembre au vendredi 14 décembre).

18. Compte tenu des considérations de la Commission (voir en particulier le par. 10 ci-dessus), il est recommandé que les points 4 et 5 de l'ordre du jour (respectivement, Méthodes de travail de la CNUDCI et Dates des réunions futures) soient abordés le vendredi (14 décembre 2007) une fois achevés les travaux sur le point 3.

19. Les séances se tiendront de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures, sauf le lundi 10 décembre où la séance du matin commencera à 10 heures.

20. Les documents de la CNUDCI sont affichés sur le site Web de cette dernière (<http://www.uncitral.org>) dès leur parution dans toutes les langues officielles de l'ONU. Les représentants peuvent vérifier si les documents de la reprise de la quarantième session sont disponibles en consultant la page de cette session à la rubrique "Commission" du site Web.

¹⁴ A/62/17 (Part I).

¹⁵ A/62/17 (Part II).